

Développer la mise en place de « Tiers-Lieux » (rapport commun)

Session du 10 au 22 juin 2015

Le CESER s'est intéressé au concept même de « Tiers-Lieux »¹ qui, malgré un développement récent en France grâce aux nouvelles technologies numériques, reste très méconnu pour la majorité des habitants et ce, quels que soient leurs origines ou leurs univers professionnels, associatifs ou universitaires.

Les « Tiers-Lieux » réunissent un certain nombre de conditions permettant les rencontres informelles et favorisant la créativité issue des interactions sociales, notamment à travers l'ouverture, la flexibilité, la convivialité et l'accessibilité.



A savoir

Les « Tiers-Lieux » : des espaces collaboratifs de travail partagé, travail à distance, des ateliers de fabrication numérique...

Un dispositif expérimental commun à l'Aquitaine, au Limousin et à Poitou-Charentes pour la création et le développement des Tiers-Lieux.

De nouveaux lieux et formes de travail

Un « Tiers-Lieu » peut regrouper :

- un espace de co-working (centre de travail partagé) ;
- un espace public numérique (centre de ressources pour le développement numérique des territoires mettant à disposition des équipements et organisant des ateliers et des parcours d'initiation accessibles à l'ensemble des citoyens) ;
- un télécentre, pour le travail à distance (télétravail ailleurs qu'à domicile) ;
- une coopérative d'activité et d'emploi (regroupement économique solidaire de plusieurs entrepreneurs) ;
- un Fablab (« laboratoire de fabrication »), lieu ouvert au public où il est mis à sa disposition toutes sortes d'outils, notamment des machines-outils pilotées par ordinateur, pour la conception et la réalisation d'objets ;
- un living lab, lieu regroupant des acteurs publics, privés, dans l'objectif de tester, en situation réelle, des services, des outils ou des usages nouveaux ;
- un relais des Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) ;
- et tout autre service de proximité pouvant être rendu par une conciergerie.

Les « Tiers-Lieux » peuvent accueillir différentes populations professionnelles : les indépendants, les PME, les salariés d'entreprises, les agents du service public en télétravail...

¹ C'est le sociologue américain Ray Oldenburg qui a introduit en 1989 la notion de « Tiers-Lieux » : nouveaux lieux, intermédiaires entre le domicile et le travail, adaptés à un style de vie urbain, individualisé et mobile.

Un système conforme aux principes du développement durable...

Le CESER remarque que les trois dimensions du développement durable sont prises en compte dans le concept des « Tiers-Lieux » :

- dimension environnementale : les « Tiers-Lieux » permettent de réduire dans une certaine mesure le trafic routier, et donc les pollutions ;
- dimension économique : nouveau secteur d'activité, potentiellement créateur d'emplois ;
- dimension sociale : ils créent des espaces collectifs, favorisant ainsi le lien social (comme les espaces de « co-working »).

Le CESER approuve le projet commun des trois Régions Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes de développer la mise en place de « Tiers-Lieux » sur le nouveau territoire régional via un appel à manifestation d'intérêt dont les objectifs sont :

- l'aide à la création et au développement de « Tiers-Lieux »,
- le soutien à la structuration en réseaux et à la valorisation des « Tiers-Lieux ».

L'assemblée consultative souligne le caractère expérimental de ce dispositif qui sera mis en œuvre dès 2016, pour une durée d'un an. Il devrait permettre de :

- mieux appréhender ce que sont concrètement les « Tiers-Lieux »,
- créer des synergies et des partages de pratiques entre les utilisateurs (indépendants, télétravailleurs salariés, chercheurs d'emploi, étudiants, universitaires, autoentrepreneurs, etc),
- développer des modes de travail collaboratifs et de nouveaux types d'organisations,
- dynamiser le tissu économique et social des territoires accueillant des « Tiers-Lieux ».

La qualité du cahier des charges de l'appel à manifestation d'intérêt est soulignée par l'assemblée consultative. En effet, il est très précis tant sur le calendrier que sur les bénéficiaires, les critères d'éligibilité, les activités et dépenses éligibles, les montants et taux de l'aide, et les critères d'évaluation. Elle salue la prise en compte dans le cahier des charges de la nécessaire accessibilité des locaux aux personnes en situation de handicap et de l'adoption d'une démarche de développement durable.

Toutefois, le CESER formule un certain nombre de remarques et points de vigilance.

... qui demande un bilan des expérimentations

Il demande notamment que, préalablement à son lancement, le recensement et la cartographie des « Tiers-Lieux » existants soient effectués dans les trois régions ainsi que le bilan de l'appel à projet régional Poitou-Charentes « Soutien à la création d'espaces collectifs d'entrepreneuriat (« co-working ») » lancé en 2013. Il note que deux projets devraient être présentés à la Commission Permanente du Conseil régional Poitou-Charentes de juillet situés pour l'un en Sud Charente et pour l'autre en Vals de Saintonge (Saint-Jean d'Angély). D'autres projets sont en cours, notamment la réhabilitation de la filature de Ligugé, dans la Vienne, en un espace de travail réunissant des ressources matérielles et des services : numériques, conseil, des prestations à la personne, un accompagnement au démarrage d'activités, pépinières ou coopératives d'activités ou d'emploi, petits commerces, expositions artistiques...

Des lieux qui peuvent contribuer au développement des territoires ruraux...

Comme ces lieux nécessitent l'accès au Très Haut Débit (THD), le CESER craint que certains territoires ruraux ou périphériques ne puissent pas bénéficier de ce dispositif alors qu'un de ses objectifs majeurs est spécifiquement de développer ces espaces partagés en milieu rural. De plus, il constate avec regret que les projets prévus en Poitou-Charentes concernent, pour le moment, majoritairement les Communautés d'agglomération (Poitiers, La Rochelle, etc) et que deux d'entre eux seulement concernent les zones rurales. Il faudra donc promouvoir et inciter la mise en œuvre de « Tiers-lieux » dans les territoires ruraux ou périurbains, tout en veillant à ce qu'ils répondent à de réelles demandes et besoins locaux.

Le CESER souligne la nécessité de pouvoir rapidement accéder au très haut débit ainsi qu'au réseau de téléphonie mobile sur l'ensemble du territoire des trois Régions pour une égalité d'accès à cet appel à manifestation d'intérêt et ne pas créer de nouvelles « fractures territoriales ». A ce titre, il approuve que le déploiement du très haut débit soit une priorité des trois Régions.

... grâce à une animation locale et des équipements de qualité...

Pour le CESER, la réussite des « Tiers-Lieux » passe notamment par :

- le choix de la gouvernance,
- la qualité d'aménagement : les espaces doivent être conçus de façon à être attractifs et ergonomiques, et ce dans la durée,
- l'implication des acteurs locaux (commerçants, entreprises, associations, services publics, etc),
- l'animation et la médiation pour faire vivre les « Tiers-Lieu » qui sont des espaces de travail conviviaux destinés à faire se rencontrer des acteurs d'un territoire qui ne cohabitent pas habituellement, l'objectif étant de leurs donner un sens afin qu'ils ne restent pas seulement des espaces mutualisés,
- l'appui sur les espaces existants quand c'est possible, en réaménageant et en équipant si besoin des locaux d'entreprises, de collectivités territoriales, d'associations, d'universités, etc. Cela permettrait de réduire les coûts des projets et de faciliter, ainsi, leur démarrage.

... à une politique de communication mettant en valeur les expériences réussies...

L'assemblée consultative insiste sur la nécessité de définir une réelle politique de communication autour de ces nouveaux espaces collaboratifs, en allant bien au-delà de la communication institutionnelle. Des exemples et des témoignages devront accompagner l'appel à manifestation d'intérêt pour interpeller les porteurs de projets potentiels. L'information ne doit pas se limiter aux outils de communication traditionnels de la Région tels que la Lettre d'information, Notre Région, Notre fierté, l'Essentiel, la Boite à outils régionale.

... et à un accompagnement des porteurs de projets

Le CESER recommande aux services des trois Régions d'accompagner, dès en amont, les porteurs de projets de « Tiers-Lieux » pour s'assurer d'une part de leur bonne compréhension de ce qu'est un « Tiers-Lieu » et d'autre part, d'avoir des projets finalisés au premier semestre 2016. Pour mémoire, l'appel à projet de la Région Poitou-Charentes « Soutien à la création d'espaces collectifs d'entrepreneuriat » lancé en 2013 n'a, à ce jour, fait l'objet d'aucune concrétisation de projets.

Enfin, le CESER souhaite qu'une évaluation soit menée à l'issue de la mise en place du dispositif pilote commun aux trois Régions pour vérifier si les bénéfices attendus ont été atteints et ajuster, le cas échéant, la politique de développement de ces structures.

Vote sur l'avis du CESER
« Développer la mise en place de Tiers-Lieux »

68 votants

Unanimité

Mme Ranger, MM. Chartier, Dutruc (CCI)	M. Landez (CODERPA)
Mme Soucaret, M. Renaudin (MEDEF)	M. Vilain (Aînés ruraux)
M. Bordonneau (Banques)	M. Marteau (URIOPSS)
Mme Schwebel (CGPME)	Mme Normand (Parents d'élèves)
M. JP. Moinard (Professions libérales)	M. Jean (Enseignement supérieur)
MM. Banlier, Doignon, Godu, Testaud (Chambres de métiers)	M. Niorthe (CRAJEP)
Mme Brangé (UPAR)	M. Coassin (Sport)
MM. Marchand, Servant (Chambres d'agriculture)	Mme Sense (Mutualité française)
M. P. Moinard (FRSEA)	M. Arsicot (CRESS)
M. JB. de Larquier (BNIC)	M. Agboton (Association « Que Choisir »)
M. Péraudeau (Pêche)	M. Hummel (Futuroscope)
M. Morandeau (Conchyliculture)	M. Chevillon (PCN-LPO)
Mmes Couturier, Quenette, Olivier, Videau, MM. Dupire, Durand, Giraudeau, Jacquillard (CGT)	Mme Debenais (GRAINE)
MM. Bara, Barreau, Charré, Ferchaud, Patrac (FO)	M. Epron (CELAVAR)
Mmes Estevenet, Gagnerault, Hérault, MM. Gesson, Giret (CFDT)	Mme Legrand, M. Hortolan (UCAPNE)
Mme Méry (CFTC)	Mme Gazeau (Réseau INPACT)
M. Marx (CGC)	M. Vinet (GEIQ Industries et BTP)
Mme Lacoste, M. Prévost (UNSA)	Mme Molinari (Locataires)
M. Tournier (FSU)	M. Filoche (Propriété immobilière)
M. Sauvêtre (URAF)	M. Sibert (Logement)
M. Ruault (CAF)	Mme Pineau, MM. Gévaudan, Rouger (Personnalités qualifiées)

